



RAPPORT DE GESTION 2023

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	5
2.	SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	5
3.	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023	6
4.	COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	8
5.	ANNEXES COMPTES D'EXPLOITATION	11
6.	SUBVENTIONS SERVICES DE SAUVETAGE	12
7.	BUDGET INVESTISSEMENT 2023	13
8.	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS À L'ATTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISATION CANTONALE VALAISANNE DES SECOURS (OCVS), À SIERRE	16
9.	REMERCIEMENTS	18

1. INTRODUCTION

L'Organisation cantonale valaisanne des secours est un établissement de droit public autonome, doté de la personnalité morale, ayant son siège à la centrale d'alarme, à Sierre. Elle est inscrite au registre du commerce.

L'OCVS fournit diverses prestations confiées par l'Etat du Valais dont notamment :

- L'évaluation périodique des besoins sanitaires préhospitaliers et la soumission des mesures de planification au Conseil d'Etat.
- La mise en oeuvre de la planification des secours adoptée par le Conseil d'Etat.
- La garantie du bon déroulement des interventions de secours, en coordination avec les autres forces d'intervention, et le fonctionnement de la centrale 144.
- La prise en charge de tous les appels d'urgences sanitaires aussi bien en français qu'en allemand par la centrale d'urgences 144.

Pour ce faire, l'OCVS se base sur les textes de lois suivants :

- Loi sur l'organisation des secours sanitaires
- Ordonnance sur l'organisation des secours sanitaires

Ces dernières prévoient notamment que l'OCVS remettra au département les comptes d'exploitation, le rapport d'activité, le rapport de l'organe de révision, ainsi que les statistiques d'activité pour le 30 avril de l'année suivante.

Des informations complémentaires concernant l'OCVS sont disponibles en ligne : www.ocvs.ch

2. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'OCVS a changé de forme juridique durant l'exercice 2017. Elle est devenue un établissement de droit public autonome, doté de la personnalité morale et est inscrite au registre du commerce.

En conséquence, l'OCVS est soumise, depuis l'exercice comptable 2017, au contrôle ordinaire. Ce dernier implique la mise en oeuvre d'un système de contrôle interne (SCI). Il s'agit d'un instrument de contrôle de la gestion des risques.

Le SCI est un outil de gestion qui vise à garantir la bonne conduite des affaires et leur viabilité économique, contribuant ainsi à garantir un déroulement conforme de la marche des affaires au niveau comptable. Son objectif principal est

de recourir à des contrôles standardisés pour prévenir ou au moins détecter les erreurs dans les processus comptables.

Le SCI fait l'objet de plusieurs directives et procédures au sein de l'OCVS. L'existence du SCI est appréciée par l'organe de révision notamment sur son environnement, les contrôles des processus et les contrôles généraux informatiques.

3. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Organisation Cantonale Valaisanne des Secours (OCVS) - Sierre

Tableau 1

BILANS AUX 31 DÉCEMBRE (en CHF)	Notes	2023	2022
ACTIF			
ACTIF CIRCULANT			
Caisse		856	1 756
Banques		3 423 795	5 377 939
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme		3 424 651	5 379 695
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		238 193	266 349
Créance envers l'Etat du Valais (investissements)		654 342	377 121
Autres créances à court terme		26 783	1 291
Créances à court terme		919 318	644 761
Actifs de régularisation		213 010	244 883
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		4 556 979	6 269 339
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations financières		2 235	2 235
Immobilisations corporelles	8	2 424 461	5 393 599
./ Subventions de l'Etat du Valais		-2 424 461	-5 393 599
Immobilisation incorporelles	8	1 608 094	3 900 894
./ Subventions de l'Etat du Valais		-1 537 468	-3 900 894
Immobilisations		70 626	0
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		72 861	2 235
TOTAL DE L'ACTIF		4 629 840	6 271 574

Organisation Cantonale Valaisanne des Secours (OCVS) - Sierre

Tableau 1

BILANS AUX 31 DÉCEMBRE (en CHF)	Notes	2023	2022
PASSIF			
CAPITAUX ETRANGERS			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		926 474	903 887
Dettes salaires et charges sociales		632 376	684 565
Dette envers l'Etat du Valais		0	1 794
Dettes à court terme		1 558 849	1 590 246
Passifs de régularisation		1 081 051	1 056 851
CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME		2 639 900	2 647 097
Dette envers l'Etat du Valais (subvention)	9	1 970 795	3 605 333
Dettes à long terme		1 970 795	3 605 333
Fonds pour la prévention		16 081	16 081
Fonds provenant de dons		3 063	3 063
Fonds affectés		19 144	19 144
CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME		1 989 940	3 624 477
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS		4 629 840	6 271 574
CAPITAUX PROPRES			
Résultat de l'exercice		0	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		0	0
TOTAL DU PASSIF		4 629 840	6 271 574

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

OCVS

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

		Exercice 2023	Budget 2023	Exercice 2022	Ecarts Exercice 2023 - Budget 2023	Ecarts Exercice 2023 - Exercice 2022
Revenus d'exploitation						
	Notes					
e)	Taxes d'interventions	258 611	200 000	204 164	58 611	54 447
d), i)	Interventions	645 698	525 000	541 763	120 698	103 935
	Autres recettes	72 719	57 783	124 104	14 936	-51 385
	Produits	977 027	782 783	870 031	194 244	106 997
Charges						
b), g)	Charges de personnel	-6 946 291	-7 627 364	-6 735 629	681 073	-210 663
c)	Autres charges d'exploitation	-3 030 054	-3 308 130	-3 111 851	278 076	81 797
a), f)	Subventions aux partenaires	-6 015 834	-6 815 651	-5 710 776	799 817	-305 059
	Frais d'interventions refacturés	-180 291	-175 000	-173 172	-5 291	-7 119
h)	Frais irrécupérables	-223 112	-175 858	-151 713	-47 254	-71 399
	Charges financières	-2 499	-2 000	-11 047	-499	8 548
	Charges	-16 398 081	-18 104 004	-15 894 188	1 705 924	-503 893
	RESULTATS D'EXPLOITATION	-15 421 053	-17 321 221	-15 024 157	1 900 168	-396 896
	Participation de l'Etat	15 421 053	17 321 221	15 024 157	-1 900 168	396 896
	RESULTAT D'EXERCICE	0	0	0	0	0

Les comptes 2023 sont bouclés avec un excès de charge de CHF 15'408'016, dont CHF 14'942'950 pour l'OCVS, CHF 222'050 pour la régulation médicale et CHF 243'015 pour le projet pilote EMUS (budget financé par le Service de l'action sociale).

L'excédent de charge total s'élève à CHF 15'421'053 pour un budget total de CHF 17'321'221. L'écart total s'élève à CHF 1'900'168, dont CHF 1'754'012 de l'OCVS et CHF 157'950 de la régulation médicale.

Le détail des écarts avec le budget s'explique principalement par les éléments suivants :

a) **CHF 799'817** de subventions, dont :

1. CHF 592'647 issus des subventions aux ambulances plus basses que budgétées notamment en raison de l'application du correctif salarial. Lorsque les conditions salariales auprès d'un service de sauvetage sont plus basses que les coûts normatifs reconnus, alors une réduction de la subvention est appliquée. En 2023, trois bases d'ambulances ont été impactées par cette application.

2. CHF 150'000 des subventions SMUR issus du projet pilote eSMUR qui a été arrêté au 31.12.2021.

3. CHF 42'570 issus des rapid responders. En 2023, un rapid responder a été mis en place pendant 4 mois à Martigny pour faire suite à la fermeture des urgences de de l'hôpital de Martigny la nuit et pendant 9 mois à St. Niklaus suite à l'arrêt d'exploitation du service d'ambulance de Grächen.

b) **CHF 681'073** de charges du personnel plus basses que budgétées, dont :

1. CHF 278'029 issus des formations, dont CHF 175'421 du dispositif préhospitalier, CHF 78'396 de l'ESM et 34'376 des refresh des public responders de coeur wallis. Concernant le dispositif préhospitalier, une moitié provient de la formation des ambulanciers et l'autre moitié d'indemnisation non consommées.

2. CHF 133'836 des charges sociales.

3. CHF 110'760 d'autres personnels, principalement issus des jetons de présence pour les nouvelles organisations de secours. Budgétées pour 2022, seules les premières organisations ont été constituées fin 2022 alors que la plupart l'ont été fin 2023 seulement.

4. CHF 97'996 de la régulation médicale. Les forfaits et les frais de la régulation médicale

pédiatrique et adulte sont beaucoup moins élevés qu'initialement estimés.

5. CHF 79'020 du personnel médical, principalement en raison du changement d'indemnisation des médecins SMUP, qui dès le 1er janvier 2023 perçoivent une indemnité pour chaque intervention acceptée au lieu d'une forfait annuel de disponibilité.

c) **CHF 278'076** d'autres charges d'exploitation notamment en raison de frais Polycom et d'abonnements plus bas que budgétés.

d) **CHF 120'698** de recettes d'interventions en raison d'un volume d'interventions plus élevé que budgété. Cependant, le 100% des montants perçus sont reversés aux intervenants et aux organisations de secours.

e) **CHF 58'611** de taxes d'interventions en raison d'un volume d'interventions plus élevé que budgété. Les taxes sont conservées par l'OCVS car elles couvrent les frais de formations et d'entretien de matériel.

Par rapport à l'année précédente, l'écart de l'excédent de charges est supérieur de CHF 396'896 et se compose notamment des éléments suivants :

f) **CHF 305'059** de subventions supplémentaires aux partenaires, principalement en raison des deux rapid responders (Martigny et St. Niklaus) mis en place en 2023 pour CHF 511'906 et des services d'ambulances pour CHF 123'486. En contrepartie, l'année 2022 contient un correctif des subventions SMUR pour les années 2020 et 2021 pour CHF 360'000.

g) **CHF 210'663** de charges du personnel plus élevées, dont la moitié provient du paiement des heures supplémentaires et de l'autre moitié du renchérissement de 2.5% et des parts d'expériences.

h) **CHF 71'399** de frais irrécupérables plus élevés, en raison d'un nombre de cas issus du sauvetage hélicoptère plus élevé de 50% (30 cas en 2022, vs 45 cas en 2023). De plus, la facture moyenne est 32% plus élevée, soit des durées d'interventions sans patient plus longues.

En contrepartie, les recettes suivantes ont été plus élevées que l'année précédente :

i) **CHF 103'935** de recettes des interventions miliciennes plus élevées. Le montant refacturé en 2023 correspond au montant de 2019, soit d'avant la pandémie.

j) **CHF 54'447** de taxes d'interventions plus élevées.

5. ANNEXES COMPTES D'EXPLOITATION

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (en CHF)

1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations (articles 957 à 962 CO).

Investissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les investissements inférieurs à CHF 10'000 ou non admis par l'Etat du Valais sont directement comptabilisés en charge de l'exercice.

2. Recettes d'exploitation	Exercice 2023	Budget 2023	Exercice 2022
Stations de secours	258 611	200 000	204 164
	258 611	200 000	204 164

3. Autres recettes	Exercice 2023	Budget 2023	Exercice 2022
Psychologue d'urgence	43 596	35 000	41 131
Vente matériel	0	0	1 030
Personnel refacturé	13 219	0	30 104
Autres recettes	15 904	22 783	51 839
	72 719	57 783	124 104

4. Charges de personnel	Exercice 2023	Budget 2023	Exercice 2022
Personnel administration et centrale	3 826 465	3 942 061	3 443 802
Personnel médical RM/SMUP/ESM	378 867	559 000	412 985
Personnel intervention	807 891	785 000	751 859
Frais de formation	876 253	1 154 282	1 125 664
Charges sociales	780 365	914 201	748 355
Autres charges de personnel	116 892	53 820	43 276
Provision pour heures supplémentaires et vacances	51 317	0	91 692
Jeton de présence Conseil d'administration et groupe de travail	108 240	219 000	117 996
	6 946 291	7 627 364	6 735 629

5. Autres charges d'exploitation	Exercice 2023	Budget 2023	Exercice 2022
Frais de locaux	267 155	291 434	256 523
Frais d'installations et véhicules servant à l'exploitation	193 012	258 000	199 968
Assurances	40 886	60 638	42 122
Frais d'administration	376 865	335 767	362 750
Honoraires et consultants	769 540	579 891	975 278
Contrats d'entretien/maintenance	597 938	736 561	450 407
Frais d'informatique et communication	758 299	979 840	796 250
Information et communication	26 358	66 000	28 553
	3 030 054	3 308 131	3 111 851

6. Subventions aux partenaires	Exercice 2023	Budget 2023	Exercice 2022
Subventions ambulances	3 828 528	4 421 175	3 705 042
Subventions rapid responders	511 906	554 476	0
Alarme rouge	33 742	40 000	37 221
Ambulance soutien formation	291 658	300 000	258 513
SMUR	1 350 000	1 500 000	1 710 000
	6 015 834	6 815 651	5 710 776

6. SUBVENTIONS SERVICES DE SAUVETAGE

Les services d'ambulances ainsi que les SMUR touchent une subvention annuelle des pouvoirs publics (70% à charge du canton, 30% à charge des communes).

Pour les ambulances, les subventions sont calculées en fonction des moyens mis à disposition selon la planification, en tenant compte des coûts normatifs d'une ambulance et après déduction des recettes effectivement encaissées. Ainsi, plus le niveau d'activité est élevé, plus le subventionnement est faible. Il est également tenu compte d'un facteur de pondération réduisant le subventionnement pour les bases d'ambulances dont l'activité n'atteint pas un certain niveau (cf. image ci-dessous).

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{COÛTS NORMATIFS} \\ \hline \text{RECETTES EFFECTIVES} \\ \hline \end{array} \times \begin{array}{|c|} \hline \text{FACTEUR} \\ \hline \text{D'ÉCONOMICITÉ} \\ \hline \end{array} + \begin{array}{|c|} \hline \text{COÛTS NORMATIFS} \\ \hline \text{COMPLÉMENTAIRES} \\ \hline \end{array} = \begin{array}{|c|} \hline \text{SUBVENTION MAX.} \\ \hline \text{RETENUE} \\ \hline \end{array}$$

Globalement, les variations des subventions entre les différentes années s'expliquent notamment par la révision des modalités de subventionnement en 2018, 2019 et 2020 et la mise en oeuvre progressive de la planification de 2020 (introduction d'une nouvelle base de jour à Gampel-Steg et mise en service d'une ambulance de nuit à Sembrancher dans l'Entremont en complément à celle de jour mise en place en 2016).

Ensuite, un dispositif transitoire urgent a été mis en place en 2022 à Bitsch suite à l'arrêt d'exploitation de l'ambulance de piquet la nuit à Viège. Finalement, au 1er janvier 2023, la base de Münster a été déplacée à Fiesch et une ambulance de nuit a été ajoutée à la base de Gampel-Steg. De plus, le service d'ambulances de Grächen a arrêté l'exploitation de son service d'ambulances au 31.03.2023.

Concernant les bases de :

- **Zermatt** : cette base d'ambulances voit chaque année augmenter son volume d'interventions et en conséquence son facteur d'économicité et le montant de la subvention perçue augmente. La base d'ambulances de Zermatt a atteint le facteur d'économicité à 1 en 2022.

- **Viège** : l'ajout d'une ambulance à proximité fin 2020 a eu pour effet une réduction du volume d'interventions et de recettes, mais ces dernières ont été compensées par une augmentation de la subvention.

Subventions par base	2018	2019	2020	2021	2022	2023 acomptes
Monthey	115 089	269 785	111 469	109 799	102 638	89 476
Martigny	76 094	78 378	110 274	107 858	117 187	86 585
Sembrancher (Entremont)	312 461	257 542	301 187	693 590	653 537	593 963
Sion	276 230	383 462	180 535	138 877	157 926	124 995
Sierre	53 862	78 538	112 279	111 289	101 004	87 594
Visp	106 122	165 861	380 649	286 994	286 307	367 488
Münster (Conches)	202 187	245 713	270 570	265 012	352 370	
Fiesch						1 016 692
Bitsch					278 784	
Gampel-Steg			11 829	206 900	166 509	804 478
Grächen	99 900	115 000	134 530	134 136	125 128	77 368
Zermatt	385 839	466 693	571 062	631 541	531 945	722 585
Saas-Balen	245 544	295 695	363 328	363 187	285 317	285 105
Total subventions	1 873 328	2 356 667	2 547 711	3 049 183	3 158 652	4 256 329

Pour les SMUR, la subvention est forfaitaire et ne tient pas compte du nombre d'interventions.

Le subventionnement des SMUR se base sur un montant forfaitaire de CHF 450'000 par an depuis 2021, contre CHF 330'000 en 2020 et CHF 300'000 auparavant.

Le SMUR du Chablais était cofinancé par les cantons du Valais et de Vaud jusqu'à fin octobre 2019. Dès novembre 2019, le SMUR de Rennaz est à la charge entière du canton de Vaud. Dans le cadre du dispositif transitoire, les subventions du SMUR de Martigny ont été adaptées pro rata temporis.

Subventions	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Chablais	270'500	230'509	0	0	0	0
Martigny	300'000	250'000	330'000	450'000	450'000	450'000
Sion	300'000	300'000	330'000	450'000	450'000	450'000
Viège	300'000	300'000	330'000	450'000	450'000	450'000
Total	1'170'500	1'080'509	990'000	1'350'000	1'350'000	1'350'000

7. BUDGET INVESTISSEMENT 2023

Le budget total d'investissement 2023 s'élève à CHF 1'317'790.61 et au 25 mars 2024, environ CHF 631'874.81 (48%) ont été dépensés. Les points suivants peuvent être relevés :

Plusieurs montants des budgets d'investissement de l'année 2023 n'ont pas encore été dépensés, car les disponibilités des fournisseurs pour recevoir et traiter des demandes d'offres se sont vues limitées en raison de la guerre en Ukraine. En outre, une fois les commandes effectuées, les délais de livraison se sont avérés beaucoup plus longs que d'habitude.

En 2023, les services d'ambulances de Saas-Balen, Monthey et Viège peuvent renouveler leur véhicule et la participation de l'OCVS se monte à CHF 140'000 par ambulance. Le processus d'achat d'ambulances est long, car il prévoit d'abord la rédaction d'un cahier des charges, sur lequel les fournisseurs établissent leurs offres et, une fois ces offres réceptionnées, ces dernières sont analysées et la meilleure est adjudgée. Finalement, la première tranche de la subvention est versée lors de la commande du véhicule. Ce processus dure d'ordinaire une année. En raison de la pandémie, il faut compter environ 18 mois pour mener à bien cette adjudication. La première tranche de la subvention est versée lors de la commande du véhicule.

Budget investissement 2023

Objet	Budget	Montant déjà facturé	Montant restant	Commentaire
Equipement supplémentaire du véhicule logistique ESM du Valais central (remorque)	15'000.00	4'786.45	10'213.55	La remorque dispose de différents modules adaptés aux diverses situations particulières. Le montant prévu en 2023 doit permettre son autonomie énergétique en cas de blackout.
Ambulance pour Saas-Balen	140'000.00	93'333.35	46'666.65	Renouvellement. L'ambulance a été commandée durant le premier semestre 2023, mais n'a pas encore été livrée.
Ambulance pour Monthey	140'000.00	93'333.35	46'666.65	Renouvellement. L'ambulance a été commandée durant le premier semestre 2023, mais n'a pas encore été livrée.
Ambulance pour Viège	140'000.00	46'666.65	93'333.35	Renouvellement. L'ambulance a été commandée durant le premier semestre 2023, mais n'a pas encore été livrée.
RescueVal	175'000.00	13'850.00	161'150.00	Montant budgété pour le développement du module formation. Le premier semestre 2023 était dédié au maquetage du module et les travaux ont débuté fin 2023.
Véhicule SMUR pour Martigny	80'000.00	0,00	80'000.00	Le remplacement du véhicule du SMUR a été effectué fin 2023 et les factures seront transmises pour remboursement à l'OCVS durant le premier semestre 2024.
Matériel DMESO	100'000.00	0,00	100'000.00	Les commandes ont été effectuées fin 2023 et le matériel sera livré en partie durant le premier semestre 2024.
Radios numériques pour les miliciens	143'546.05	143'546.05	0,00	Les miliciens n'ont pas tous des radios et ces dernières sont un moyen de communication entre la Centrale 144, les hélicoptères et les ambulances.

Objet	Budget	Montant déjà facturé	Montant restant	Commentaire
Renouvellement d'une partie du matériel du véhicule de soutien sanitaire du Haut-Vallais (KMS)	35'000.00	0.00	35'000.00	Le remplacement des appareils électriques et/ou des batteries de certains composants des moniteurs et défibrillateurs est prévu.
Renouvellement d'une partie du matériel du véhicule de soutien sanitaire du Chablais (VSS)	9'000.00	0.00	9'000.00	Le remplacement des appareils électriques et/ou des batteries de certains composants des moniteurs et défibrillateurs est prévu, ainsi que le renouvellement de certains médicaments.
Tenues sauveteurs miliciens	141'342.45	141'342.45	0.00	En 2023, des vestes softshell ont été fournies aux first responders, aux sauveteurs spécialisés et aux conducteurs de chiens. Les sauveteurs spécialisés et les conducteurs de chiens d'avalanches et de crevasses ont également reçu une veste chaude.
Uniforme ACS/MCS	32'000.00	0.00	32'000.00	Les uniformes des ambulanciers chefs de secours, des médecins chefs de secours et des cadres du DPMA ont 10 ans et nécessitent d'être renouvelés.
Back-up IT	93'500.00	79'057'50	14'442.50	En raison des risques de corruption ou destruction en recrudescence, un système de stockage « hors ligne » a été acquis permettant la conservation des données de base pendant 10 ans et des données médicales pendant 20 ans.
Véhicule de coordination/mulet rapid responder et SMUR	73'402.11	70'000,00	3'402.11	Le véhicule actuellement en place à l'OCVS est trop souvent indisponible car utilisé comme SMUR de réserve ou de rapid responder. De plus, le véhicule actuel n'est pas adapté.
Total du budget d'investissement 2023	1'317'790.61	685'915.80	631'874.81	

8. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS À L'ATTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISATION CANTONALE VALAISANNE DES SECOURS (OCVS), À SIERRE

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Organisation Cantonale Valaisanne des Secours (OCVS), comprenant le bilan au 31 décembre 2023 et les comptes de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à la Loi sur l'organisation des secours sanitaires (LOSS) et son ordonnance (OOSS) et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalie significative, que celle-ci provienne de fraudes ou résulte d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalie significative, que celle-ci provienne de fraudes ou résulte d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.


Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>
Cette description fait partie intégrante de notre rapport.


Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA


Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Florent Reuse
Expert-réviseur agréé

Sierre, le 23 avril 2024

9. REMERCIEMENTS

Au service du patient, nous voulons toujours mieux le servir. Pour cela, il nous faut :

- Anticiper les changements, dégager une vision, puis la conjuguer dans une stratégie cadrée par des objectifs.
- Poursuivre régulièrement notre réflexion pour ajuster et adapter continuellement l'avancement de notre organisation.

Pour ce faire, nous pouvons compter sur nos collaborateurs-trices qui s'engagent quotidiennement dans l'amélioration de l'OCVS et de son dispositif sanitaire préhospitalier. Nous les en remercions sincèrement.

Nos remerciements s'adressent également à tous les intervenants, miliciens et professionnels, engagés au service de la population.

Le Conseil d'administration de l'OCVS s'investit dans la gestion des affaires et apporte un soutien sans faille à la direction. Nous en remercions vivement chacun de ses membres.

Enfin, nous remercions les autorités, notre Conseiller d'Etat, Monsieur Mathias Reynard ainsi que la Cheffe du service de la santé publique Madame Danièle Tissonnier et son équipe pour leur collaboration et leur soutien.

IMPRESSUM

ÉDITION & RÉDACTION
OCVS - KWRO

GRAPHISME
ozalid-design.ch

IMPRESSION
Ronquoz Graphix



OCVS
RUE DE PLANZETTE 53
3960 SIERRE
027 603 62 60

OCVS.CH